

21 mar 2004 -18:00

Appartient à CONSEIL DES MINISTRES DU 21 MARS 2004

Encouragement de l'accueil d'enfants

Sur proposition du Ministre des Finances, Didier Reynders, le Conseil des Ministres a décidé de soutenir les familles en encourageant l'accueil d'enfants.

Sur proposition du Ministre des Finances, Didier Reynders, le Conseil des Ministres a décidé de soutenir les familles en encourageant l'accueil d'enfants.

Le Gouvernement a, dans ce cadre, approuvé les mesures suivantes :1. Le montant maximum déductible par jour de garde et par enfant est augmentéLe montant maximum déductible par jour de garde et par enfant est porté de 11,20 à 13 EUR.Cette mesure entre en vigueur à partir du 1er janvier 2005.2. La limite d'âge relative à la déductibilité des frais de garde est augmentée.Actuellement, les frais de garde pour les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de 3 ans sont déductibles. Cette limite d'âge est portée à 12 ans.Cette mesure entre en vigueur à partir du 1er janvier 2005.3. Extension de la portée de l'article 138, CIR 92.Les enfants morts-nés sont, comme c'est déjà le cas actuellement pour les enfants décédés peu après l'accouchement, aussi considérés comme enfants à charge et le supplément de quotité de revenus exemptée d'impôt pour enfant à charge sera donc aussi octroyé pour les enfants morts-nés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>